

# Commune de VILLARD-SUR-DORON

## Conseil Municipal du jeudi 11 décembre 2008 à 20 heures

**Présents:** Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY, HéliÈne DURAND, Jean-François DUGIT-GROS, Xavier HERPIN, Carine MEILLEUR, Karine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, André PALLA Christelle PERSONNAZ

**Absent:** Denis ROUX. (pouvoir à Jean-Paul HENRIOUX)

**Secrétaire de Séance:** Cédric MEILLEUR

Le conseil municipal adresse ses condoléances à Liliane CHAMIOT CLERC pour le décès de son père et ses vœux de prompt rétablissement pour elle-même suite à son accident de voiture.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu et les délibérations du Conseil Municipal du 14 novembre 2008.

### **Présentation par Patrick BONNEFOY des animations prévues sur Bisanne 1500 pour la saison 2008-2009**

- vin chaud le samedi à 18 heures sur l'esplanade des Balcons du Mont Blanc
- Programme d'animation diffusé par Mme DUGIT.

Christelle PERSONNAZ attire l'attention du Conseil sur les problèmes de déneigement de cet espace. Un courrier sera adressé au Syndic pour rappeler l'engagement de déneigement prévu au règlement de copropriété.

### **Point n° 1 - Modification des tarifs des prestations communales.**

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve une augmentation de 3% des tarifs (arrondi au 10<sup>ème</sup>) relatifs à l'intervention des véhicules et à la main d'œuvre d'employés communaux, aux prestations funéraires, au coût des photocopies et adopte le principe d'une participation très modique des associations pour les copies qu'elles réalisent.

### **Point n° 2 - Secours sur pistes : tarifs saisons 2008-2009**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les tarifs de secours sur piste proposés par la régie des Saisies et adopte le principe du remboursement des frais engagés pour secourir toute personne accidentée sur le domaine skiable.

### **Point n° 2 bis - Secours liés aux pratiques sportives**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le principe du remboursement intégral des frais engagés pour secourir toute personne accidentée lors des pratiques sportives suivantes : toutes randonnées, sports de glisse autres que ski alpin et ski de fond, escalade, vol libre, canyoning, rafting, spéléologie, VTT.

### **Point n° 3 - Tarifs des frais de transport en ambulance - convention avec la Sarl Savoie Ambulance pour la saison 2008-2009**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la convention avec la Sarl Savoie Ambulance, relative aux transports sanitaires sur l'ensemble de la commune liés à la pratique d'activités sportives et autorise M. le Maire à recouvrer auprès des personnes secourues les sommes dues au titre de ces transports.

### **Point n° 4 - Convention d'autorisation d'occupation du domaine skiable - circuit motoneige**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention autorisant la Sarl « Les Volatiles » à occuper le domaine skiable pour l'exploitation d'un circuit scooter des neiges.

### **Point n° 5 - Mise en place d'une navette Bisanne 1500/Les Saisies**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un circuit de car en soirée permettant de relier Bisanne 1500 aux Saisies pendant 6 semaines de la saison d'hiver. Les modalités seront précisées ultérieurement et une campagne d'information sera réalisée.

Un bilan de fréquentation devra être effectué par le prestataire.

### **Point n° 6 - Approbation du rapport sur l'eau potable 2007 et définition des tarifs 2009**

Le technicien territorial, auteur du rapport, attire l'attention sur l'état du réseau. Il constate beaucoup de fuites génératrices de taxes à verser à l'Agence de l'eau et de nombreux travaux à réaliser.

M. PALLA rappelle que le secteur des Granges, dont les travaux ont été ajournés afin de réaliser la desserte des Drabons pour des parcelles devenues constructibles dans le PLU. La faisabilité de ce projet doit être réétudiée par la commission travaux dans l'objectif d'alimenter 12 chalets actuellement non raccordés au réseau public. Il souhaite également que soit définie une politique identique pour toute la commune concernant les frais de raccordement.

M. le Maire précise que les travaux prévoyaient uniquement une conduite d'eau desservant ce secteur, le technicien territorial était chargé d'estimer le coût des raccordements et d'en informer les propriétaires concernés. M. Bruno MEILLEUR rappelle que d'autres secteurs de la commune sont dans le même cas et qu'il ne sera pas possible financièrement de faire tous les travaux nécessaires sur les réseaux.

Afin de tenir compte des frais de l'emprunt de 300 000 € pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eau potable en 2008, le conseil municipal décide par 14 voix « pour » et 1 abstention (J.F. DUGIT GROS) d'augmenter de 10 % la part fixe (abonnement et location de compteur) et de 15 % le montant du m<sup>3</sup> d'eau consommé, soit de l'ordre de 1.45 €/mois pour la consommation moyenne d'un ménage.

#### **Point n° 7 - Règlement applicable aux associations en matière de photocopies**

La demande des Associations étant en constante augmentation, le conseil municipal décide à l'unanimité d'une participation modique au coût de cette prestation.

La Mairie fournira le papier blanc, par contre si les associations souhaitent un papier couleur, elles devront l'apporter. Les tarifs sont les suivants :

Format A4 : 0.05 € la copie noir et blanc - 0.10 € la copie couleur

Format A3 : 0.10 € la copie noir et blanc - 0.20 € la copie couleur

#### **Point n° 8 - Règlement de la salle polyvalente**

Afin de favoriser l'animation dans le village, le conseil municipal adopte à l'unanimité un nouveau règlement pour l'utilisation de la salle polyvalente dans lequel sont précisées les consignes de sécurité et les modalités de location. Les nouveaux tarifs prévoient :

La gratuité pour les associations et organismes Villarains et/ou extérieurs concernant des réunions, séance de cinéma, activités gratuites proposées au public, les pots de sépulture.

90 € la journée et 170 € le week-end (jusqu'à 3 jours) pour les Villarains

120 € la journée et 220 € le week-end (jusqu'à 3 jours) pour les extérieurs

45 €/jour jusqu'à 2 jours et 100 € la semaine pour des activités lucratives (entrée payante, repas dansant payant, vente, loto payant, cours payants), sur devis au-delà d'une semaine pour toutes les associations ou organismes.

#### **Point n° 9 - Recrutement de deux agents recenseurs du 15 janvier au 14 février 2009**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le recrutement de deux agents recenseurs pour la période précitée ainsi que les deux demi-journées de formation prévues par l'INSEE et fixe leur rémunération et l'indemnité forfaitaire de déplacement. Il est précisé que l'INSEE indemnise la commune à hauteur de 1.70 € par bulletin individuel et à 1.02 € par fiche logement.

#### **Point n° 10 - Remplacement du technicien territorial**

À l'unanimité, le conseil municipal valide l'annonce qui paraîtra dans le bulletin des offres d'emplois du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, la Gazette des Communes, l'ANPE et sera affichée dans les communes du canton afin de pourvoir au remplacement du technicien territorial admis à faire valoir ses droits à la retraite.

#### **Point n° 11 - Virements de crédits - budget M 14 et M 49**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les virements de crédits suivants

**M. 14 :** chapitre D 022 dépenses imprévues: diminution de crédits de 3480 €

Chapitre D 012 charges de personnel : augmentation de crédits du même montant.

**M 49 fonctionnement:** chapitre D 022 dépenses imprévues : diminution de crédits de 4 176 €

dépenses Chapitre D 042 augmentation de crédits de 8 696 €

recettes chapitre R 70 augmentation de crédits de 4520 €

**M 49 Investissements:** chapitre D 020 dépenses imprévues : diminution de crédits de 8696 €

Chapitre R 040 opérations d'ordres : augmentation de crédits de 8 696 €

### **Point n° 12 - Projet route forestière du Ruido**

M. le maire rappelle le projet présenté par M. DUTHY de l'ONF lors du conseil municipal du 19 juin 2008.

Georges TRAMIER résume les trois possibilités d'exploitation de ce domaine forestier non exploité depuis de nombreuses années :

- on peut laisser la forêt en état, elle va vieillir et se dégrader
- on peut l'exploiter par câbles longs, mais l'impact esthétique est important et le coût élevé.
- on peut l'exploiter en créant une desserte qui permettra une bonne gestion sur le long terme et assurera la protection du terrain

Les investissements de 500 000 € peuvent être subventionnés à 70 % dans le cadre de la charte forestière d'ArlysÈre et réalisés en plusieurs tranches, toutefois la commune devra faire l'avance de l'investissement avant de pouvoir bénéficier des recettes de coupes de bois puisque les premiers terrains accessibles seront ceux des propriétaires privés.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide qu'un groupe de travail rencontrera les propriétaires des terrains concernés et préparera avec le soutien de l'ONF le dossier de programmation de cette opération afin de prendre rang pour l'attribution des subventions.

### **Point n° 13 - Modificatifs aux marchés de travaux des garages communaux**

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal approuve à l'unanimité les augmentations ou diminutions des marchés concernant les lots 1 - 2 et 7. Le montant total du marché passe de 636 976.74 € à 634 350.43 €.

### **Questions diverses :**

- 1- **déplacement de la cantine**: avis favorable de la direction des services vétérinaires
- 2- **Plan communal de sauvegarde**: liste des travaux à faire
- 3- **Affaire LUTUN**: le jugement du Tribunal administratif en date du 06/11/08 a annulé l'arrêté du 23 février 2007 retirant le permis de construire tacite obtenu par M. LUTUN. M. le Maire appellera Me GROLEE pour déterminer avec lui de la conduite à tenir concernant une éventuelle procédure d'appel du jugement.
- 4- **Bornes wifi** proposées par ArlysÈre : le conseil municipal donne un accord de principe pour l'implantation sur le bâtiment Mairie et à Bisanne 1500 sur la caisse des remontées mécaniques sous réserve de l'accord de la Régie des Saisies.
- 5- **Rallye du Beaufortain** les 2 et 3 mai 2009: autorisation de passage sur la route du VVF. : le conseil municipal donne son accord mais attire l'attention des organisateurs qu'il s'agit d'un secteur résidentiel où peuvent circuler des enfants.
- 6- **Prêt Caisse d'Épargne**: le taux passe de 4.86 à 4.46 %.
- 7- **Comité local de développement du bassin d'Albertville**: appel à candidature de représentants de la société civile pour participer aux réunions de réflexion dans le domaine de la vie sociale, économique et associative locale.

**La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le jeudi 22 janvier 2009 à 20 heures**

Le Maire,  
Emmanuel HUGUET